

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de KERGRIST MOELOU DU 03/10/2024**

Ordre du jour

- Tarifs cantine garderie 2024-2025
- Adhésion Cap Sports
- Demande d'achat de chemin communal
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable
- Tarifs assainissement
- Informations et suivi des dossiers en cours.
- Questions diverses

Le **3 octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MUNIER Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Présents** : MUNIER Gérard, BLIN-CONNAN Jeannie, DAGORNE Maïwenn, JEGOU Michel, MAUFFRAY Pierrick ,LAMER Antoine, PHILIPPE Elodie, COAIL Nolwenn. JEGOU Nathalie ; LEON Raymond, LE GOFF Patrick, ARHANTEC Stéphane. LEON Raymond

Absent(e)s excusé(e)s :

Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Mme BLIN CONNAN Jeannie a été désignée en qualité de secrétaire de séance

La séance débute par l'intervention de M. Alain CUPCIC

Rapporteur M. Munier Gérard

« C'est avec grand regret que je quitte les différentes missions dont j'ai pris la responsabilité mais mon état de santé ne me permet plus d'assurer pleinement ces fonctions et j'ai donc pris la décision de démissionner. Décision qui a été acceptée par M. le Préfet

Les projets que nous avons menés, dans mon optique, permettaient à Kergrist d'être dans son époque, dans son territoire. La volonté était de ne pas nous installer dans la nostalgie mais de préparer notre Commune à se développer, à faire envie, à attirer.

Je laisse en plan de nombreux projets : rénovation de l'école, les 2 maisons locatives, travaux d'entretien de l'église et du calvaire, transformation du Kergristois, ...

Mon inscription forte à la Communauté de Communes a permis au territoire d'être pris comme modèle pour sa gestion des aides agricoles, pour les missions prises en charge par une équipe "environnement" jeune, efficace et importante (6 salariés mais 2 ETP pris en charge sur le budget de la Communauté).  
Mon départ n'inclut pas la reprise de ces fonctions. Une place de conseiller simplement.

Ma participation à l'ALECOB a permis d'appuyer politiquement une équipe en charge de la lutte contre les précarités énergétiques, de la mise en place d'énergies citoyennes et de lancer sur les 5 Communautés de Communes du Pays COB la création d'une SCIC "KOAT COB" qui va voir le jour en fin d'année.

Le règlement précise que :

- le Conseil Municipal doit être au complet pour désigner le maire. Il faudra donc des élections partielles (2 conseillers) ;
- les élections ne peuvent avoir lieu pendant les congés scolaires ;
- 2025 est une année préélectorale, il n'y aura donc pas d'élections.
- Cela semble dire que les élections partielles pourraient être organisées en novembre ? »

Le conseil remercie M. Alain CUCPIC pour sa forte implication en tant que maire dans la vie de la commune et de la communauté de commune et lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur Alain Cupcic quitte le conseil.

M . MUNIER précise

La Sous-Préfecture demande si des élus veulent démissionner, ils doivent se faire connaître au plus vite.

Sinon, les prochaines élections partielles pourraient être prévues le 24/11/2024

## Approbation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité

## Rapport eau

Monsieur MUNIER Gérard présente à l'assemblée le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau délivré par le SMAEK KBA

Nous devons le valider.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Adopte le rapport

# Tarifs de la cantine- garderie

Monsieur MUNIER Gérard informe l'assemblée que la cantine s'est inscrite pour obtenir le bonus EGAlim mis en place par le gouvernement.

Ce bonus nous permet de bénéficier d'1€ supplémentaire. Nous pouvons donc recevoir 4€ à la place des 3€ précédents selon le quotient familial des parents d'élèves après signature d'un avenant

La loi EGAlim nous permet de mettre en valeur notre choix de proposer des aliments de qualité à nos élèves :

- plus de produits de qualité
- lutte contre le gaspillage
- diversification des sources de protéines
- élimination des emballages
- informations sur l'alimentation

Nous avons ajouté notre souhait d'utiliser des produits locaux, de ne pas utiliser de produits transformés, de diversifier les goûts et de plaire aux enfants !

Nos tarifs sont restés identiques depuis 2020, nous vous proposons d'augmenter les tarifs actuels de 5 centimes étant donné l'inflation du coût de la vie, Nous vous proposons de délibérer les tarifs

Autoriser la signature d'un avenant pour le pacte EGAlim

**Repas** : 2,70 €/ enfant

Si quotient familial inférieur ou égal à 700- repas à 0,90€/enfant

Si quotient familial inférieur ou égal à 1000- repas à 1€

**Garderie** : le matin = 1,05€

le soir = 1,65€ goûter compris

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Vote les tarifs suivants
- **Repas** : 2,70 €/ enfant
- Si quotient familial inférieur ou égal à 700- repas à 0,90€/enfant
- Si quotient familial inférieur ou égal à 1000- repas à 1€
- **Garderie** : le matin = 1,05€
- le soir = 1,65€ goûter compris

## Participation CAP Sports

Monsieur MUNIER Gérard informe l'assemblée que le Conseil Départemental 22 a décidé de réduire ses dépenses. Les emplois associatifs aidés vont en faire la cruelle découverte.

Les Offices Municipaux des Sports également !

Harry Gérard dépend de l'Office Municipal des Sports de Rostrenen.

L'activité de découverte de nombreux sports est appréciée et nous proposons de maintenir la prestation d'Harry cette année encore.

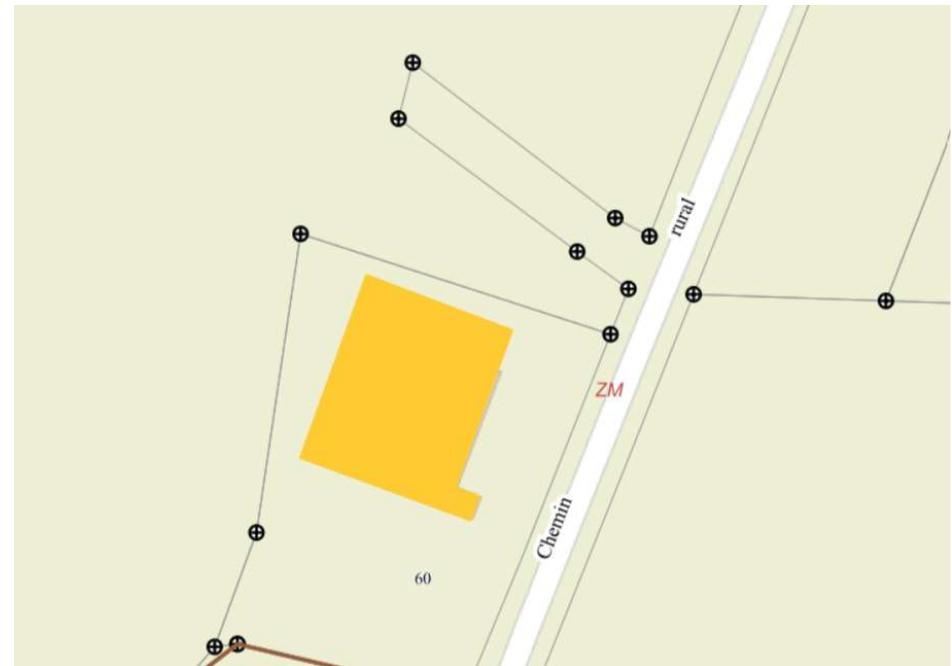
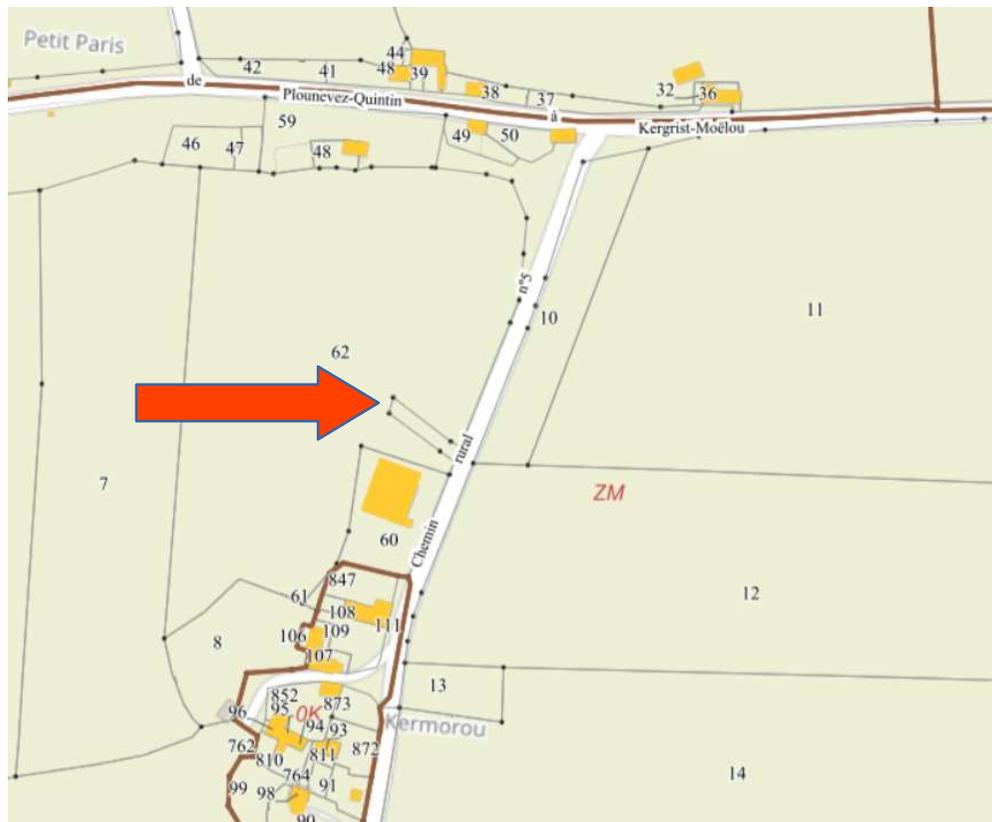
Nous proposons de prendre en charge la moitié soit 210€ à ajouter à notre participation de 1000€ soit 1210€.

Les parents prendront en charge l'autre moitié soit 61,50€ à l'année au lieu de 50€ l'an passé. Les parents ont été informé et acceptent cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Donne son accord

## Kermorou : fontaine





## Parcelle n°ZM62

Informations	
Commune	KERGRIST-MOELOU (22087)
Surface Géographique	22296 m <sup>2</sup>
Contenance	22450 m <sup>2</sup>
Adresse DGFIP	KERMOROU (B562)
Batie	N
Urbaine	N

## Propriétaires

Nom	État civil	Adresse	Indivision	Droit	Destinataire de l'avis
MME HERVE/CHANTAL MARIE CHRISTINE	Née le 01/03/1964 à 29 CARHAIX PLOUGUER	PETIT PARIS 22110 KERGRIST MOELOU	Indivision simple	Propriétaire	Oui
MME CONAN/MARIE ANTOINETTE	Née le 13/05/1937 à 22 LOCARN	EHPAD KER DUDI 0006 RUE JEAN PIERRE FOLLEZOU 22340 TREBRIVAN	Indivision simple	Propriétaire	Non
MME HERVE/JACQUELINE MARIE JOSEPHE	Née le 13/03/1962 à 22 KERGRIST-MOELOU	KERMOROU 22110 KERGRIST MOELOU	Indivision simple	Propriétaire	Non

## Subdivision Fiscales

Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface	Revenu	Référence
B	T		Terre	02	11067 m <sup>2</sup>	91.66 €	35.12 €
A	P		Prés	02	11383 m <sup>2</sup>	66.56 €	25.50 €
<b>Total</b>					<b>22450 m<sup>2</sup></b>	<b>158.22 €</b>	<b>60.62 €</b>

Monsieur MUNIER Gérard fait part à l'assemblée de la demande de Mme Jacqueline LE MOROUX d'acquérir le chemin communal désigné sur les plans ci-dessus, ainsi que la fontaine qui s'y trouve.

La politique de l'eau actuelle ne va pas dans ce sens. L'eau est précieuse.

Cette fontaine est utilisée par différents voisins.

Mme Jacqueline Hervé nous signale que son grand-père aurait fait des travaux pour aménager cette fontaine.

Par ailleurs, Mme Jacqueline Hervé a des conflits de voisinage pour un hangar construit sur un terrain appartenant à ses voisins.

Pour ces différentes raisons, nous vous proposons de ne pas accepter la requête de Mme Jacqueline Hervé.  
Le chemin et la fontaine resteraient donc une propriété communale. Donc commune aux habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de ne pas vendre le chemin pour conserver le point d'eau

## QUESTIONS DIVERSES

M.Munier Gérard, rapporteur

### Réception travaux voirie

La visite de fin de chantier a révélé quelques imperfections qui vont être corrigées par des travaux complémentaires.

- ajout du panneau bleu "vélo" en début de chemin ;
- déplacement des poteaux de bois qui empêchent de rouler sur le bas côté ;
- remplacement des 2 poteaux en descente de cimetière par une zone protégée par un trottoir et mis en évidence par de la végétation ;
- déplacement du lampadaire situé en bas du chemin qui longe le cimetière
- nettoyage de la haie de noisetiers au même endroit.

Quelques mécontents sont venus se plaindre de ces aménagements.

Quelques poteaux renversés,

Rappel du pourquoi :

Cette rue était considérée comme une route hors agglomération où les voitures roulaient trop vite, La sécurité des habitants qui habitent rue Le Caroff, pour se rendre dans le bourg n'était pas assuré,

Il fallait donc faire réduire la vitesse.

Nous avons choisi en Conseil Municipal.

Ces aménagements ont été présentés aux habitants du bourg, décrits sur le bulletin, à la presse, etc.

Le cabinet d'études ING Concept a travaillé avec ces contraintes en s'appuyant sur les réglementations, avec avis de la DDTM.

Le résultat fonctionne : si tout le monde roule à 30, prioritaires ou non, le système permet de se croiser sans incidents.  
On peut même y ajouter une pointe de courtoisie normale entre personnes qui se respectent.  
Nous avons fait ces travaux pour atteindre ces objectifs.

D'autre part, les corrections demandées amélioreront visibilité et sécurité.

Pour info, les chicanes où la visibilité est grande (exemple, la sortie de Rostrenen) a l'effet contraire.  
Elles incitent à faire accélérer les voitures "pour passer avant l'autre".  
Une jeune fille y est décédée.

Discussion de la maison en face du refuge. Toit prêt à tomber et haie qui gêne la visibilité au stop  
Qui doit couper la haie ?

## La vie de l'école

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) des Côtes d'Armor (Frédéric Fabre), nouvellement nommé dans notre département, a voulu rencontrer les enseignantes et enseignants de notre secteur.  
Il avait demandé à rencontrer enseignantes et élèves d'une école avec un programme éducatif novateur et efficace.  
Il est donc venu le 11 septembre visiter l'école des "écureuils de Tal an c'hoad". M. Alain Cupcic l'a rencontré au nom de la Commune et de la Communauté de Communes. Son mot d'accueil a développé l'idée de la grande importance des petites écoles rurales et leur rôle de service public lorsque tout le monde travaillait dans le même sens (corps pédagogique, municipalité, parents d'élèves, enfants).  
Le site de coworking a été apprécié.

## Renouvellement convention agence postale

**De :** PICARD Christophe

**Envoyé :** vendredi 27 septembre 2024 16:28

**À :** [mairie@kergrist-melou.bzh](mailto:mairie@kergrist-melou.bzh)

**Cc :** CONAN Guy <[guy.conan@laposte.fr](mailto:guy.conan@laposte.fr)>; KERJAN Nathalie <[nathalie.kerjan@laposte.fr](mailto:nathalie.kerjan@laposte.fr)>; TOUPIN Valerie <[valerie.toupin@laposte.fr](mailto:valerie.toupin@laposte.fr)>

**Objet :** RENEUVELLEMENT DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE de KERGRIST MOUELOU

Madame,

Comme convenu par téléphone, je vous prie de trouver en pièce jointe :

- Un exemplaire du nouveau modèle de convention
- Une infographie qui retrace les principales évolutions du contrat qui ont été décidées conjointement entre l'AMF et La Poste.

Je vous rappelle succinctement les 5 nouveaux points de la convention :

- Un minimum de 12 heures d'ouverture hebdomadaire de votre agence
- Pas de renouvellement tacite, et une durée entre 1 et 9 ans
- Rémunération variable avec minimum forfaitaire garanti, si commune éligible (1 335€/mois)
- Mise en place de produits complémentaires, avec une offre élargie (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour les séniors, dispositif Veiller sur mes parents)

Cette activité participe à une rémunération complémentaire de La Poste Agence dès le 1€.

- Mise en place de l'identification en corrélation avec la loi sur la lutte contre le gaspillage et les substances dangereuses pour la santé.

Une fois que votre conseil municipal a validé la signature de ce nouveau modèle je vous remercie de me contacter afin que nous procédions à la signature par voie électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Décide de renouveler la convention pour 3 ans

## **Redevance assainissement**

Comme chaque année, la SAUR demande si la collectivité envisage une revalorisation des tarifs pour 2025

Pour mémoire , le tarif a été revu pour l'année 2024

Part fixe= 108€-prix du m<sup>3</sup>=0,90€

Le conseil décide de ne pas revaloriser pour l'année 2025

## **Achat matériel informatique**

M. Cupcic Alain se servait de son ordinateur personnel pour la mairie. Il serait souhaitable que la mairie possède son propre matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Décide l'achat d'un PC

## **Jeux d'enfants**

Mme Blin Connan fait part à l'assemblée que des jeux ont été commandés et qu'un dossier de subvention a été déposé à la MSA .

## **Conseil terminé à 21h40**

Proposition de la date du prochain conseil :14/11/2024

Séance levée à 21H40

**PROCES VERBAL VALIDE LORS DU CONSEIL DU 14/11/2024**

PO/Le Maire  
Gérard MUNIER

Le secrétaire de séance  
BLIN CONNAN Jeannie